



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 14 janvier 2025, à 19h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darce et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Moment de réflexion
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Approbation du procès-verbal
 - 3.1.** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre et des séances extraordinaires du 12 décembre et du 17 décembre 2024
- 4.** Avis de motion
 - 4.1.** Avis de motion et dépôt - Règlement 25-R-278
- 5.** Adoption de règlement
- 6.** Législation et administration
 - 6.1.** Gala Agristars 2025 - Demande de commandite
 - 6.2.** Vivre en Ville - Offre d'accompagnement dans le cadre du projet " Optimiser l'urbanisation "
- 7.** Finances
 - 7.1.** Approbation de la liste des déboursés du mois de janvier 2025
 - 7.2.** Dépôt du rapport des engagements daté du 9 janvier 2025
- 8.** Ressources humaines
- 9.** Travaux publics
 - 9.1.** Demande de prix pour la fourniture et l'installation de filets protecteurs et séparateurs pour les terrains de tennis - Octroi de mandat
- 10.** Urbanisme
 - 10.1.** Prolongement de la rue Nicole-Millette - Lot 1 811 748
 - 10.2.** Deuxième projet - PPCMOI 2024-02 - Demande de construction pour une habitation trifamiliale et d'une habitation multifamiliale de douze (12) logements sur le lot 6 111 931
 - 10.3.** Appui - Demande à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 1 810 800 et 1 810 797 sur le chemin des Patriotes
- 11.** Sécurité publique
 - 11.1.** Paiement de la facture de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour les redevances non perçues pour l'année 2024
- 12.** Loisirs, culture et vie communautaire
 - 12.1.** Renouvellement d'accréditation d'organisme pour l'année 2025
- 13.** Communications et relations citoyennes
- 14.** Point(s) nouveau(x)
- 15.** Remerciements
- 16.** Période de questions
- 17.** Levée de la séance
 - 17.1.** Levée de l'assemblée

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-01-001

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-01-002

3.1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 12 DÉCEMBRE ET DU 17 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les procès-verbaux suivants et tels que présentés:

- Séance ordinaire du 2 décembre 2024
- Séance extraordinaire du 12 décembre relative aux prévisions budgétaires 2025
- Séance extraordinaire du 12 décembre
- Séance extraordinaire du 17 décembre

Adoptée.

4. AVIS DE MOTION

25-01-003

4.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO 25-R-278 INTERDISANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES OU DE BOUE À DES DATES PRÉDÉTERMINÉES ENTRE LE 31 MAI ET LE 1^{ER} OCTOBRE DE L'ANNÉE 2025

Avis de motion est donné par Bruno Gattuso, conseiller, à l'effet que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé Règlement interdisant l'épandage de déjections animales et de boue à des dates prédéterminées entre le 31 mai et le 1er octobre de l'année 2025.

Bruno Gattuso dépose le projet de règlement.

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

25-01-004

6.1. GALA AGRISTARS 2025 - DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la 12e édition du Gala Agristars 2025 qui aura lieu le 7 avril 2025 au théâtre Manuvie à Brossard;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA de la Montérégie sollicite une commandite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACHÈTE trois billet(s) au coût de 110 \$ chacun, taxe en sus;

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Adoptée.

25-01-005

6.2. VIVRE EN VILLE - OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU PROJET " OPTIMISER L'URBANISATION "

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-04-111 octroyant un mandat à l'organisme Vivre en Ville pour la réalisation d'un plan d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la réalisation d'un diagnostic prospectif du territoire ainsi que l'élaboration d'une vision urbanistique;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite poursuivre sa démarche de réflexion par la tenue d'activités de participation publique;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de l'organisme Vivre en Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de l'organisme Vivre en Ville au coût de 25 200 \$, taxes incluses, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-610-00-414.

Adoptée.

7. FINANCES

25-01-006

7.1. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2025

Il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois de janvier 2025 pour un montant de 411 850,67 \$;

RATIFIE les chèques émis durant la période de janvier 2025, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 624 579,24 \$.

Adoptée.

25-01-007

7.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DATÉ DU 9 JANVIER 2025

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt du rapport des engagements préparé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 9 janvier 2025.

8. RESSOURCES HUMAINES

9. TRAVAUX PUBLICS

25-01-008

9.1. DEMANDE DE PRIX POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE FILETS PROTECTEURS ET SÉPARATEURS POUR LES TERRAINS DE TENNIS - OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT qu'en 2023, la Ville a amorcé des travaux de réfection pour le réaménagement de ses terrains de tennis au parc Florence-Viens par la résolution numéro 23-05-128;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les filets protecteurs et séparateurs;

CONSIDÉRANT l'obligation de rallonger la clôture du côté de la rue afin d'y installer des filets protecteurs;

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre spécialisée;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues:

- Filets Nad's - 27 242,70 \$ taxes en sus
- Sportdirect.ca - 15 127,05 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT que la soumission de Sportdirect.ca n'inclut pas les travaux de rallonge ni la main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement par le conseil d'octroyer le contrat à Filets Nad's au coût de 27 242,70 \$, taxes en sus pour la fourniture et l'installation de filets protecteurs et séparateurs ainsi que les travaux de rallonge, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 23-R-264 décrétant une

dépense et un emprunt de huit cent cinquante-quatre mille huit cents dollars (854 800 \$) pour le réaménagement des terrains de tennis.

Adoptée.

10. URBANISME

25-01-009

10.1. PROLONGEMENT DE LA RUE NICOLE-MILLETTE - LOT 1 811 748

- CONSIDÉRANT** la demande de prolongation de la rue Nicole-Millette par l'ajout d'un rond-point;
- CONSIDÉRANT** que le rond-point proposé est conforme à la réglementation d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT** le plan d'implantation d'aménagement de la phase 1 préparé par Luc Plante, Architecture et Design inc., au dossier LPA807-LPA808-2023, daté du 9 décembre 2024;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif en urbanisme tenu le 18 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel, et résolu unanimement que le conseil municipal accepte le projet tel que présenté.

Adoptée.

25-01-010

10.2. DEUXIÈME PROJET - PPCMOI 2024-02 - DEMANDE DE CONSTRUCTION POUR UNE HABITATION TRIFAMILIALE ET D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE DOUZE (12) LOGEMENTS SUR LE LOT 6 111 931

- CONSIDÉRANT** que le projet intégré, soumis par 9338-2612 Québec inc., est assujéti au règlement 23-R-265 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- CONSIDÉRANT** que le projet intégré est constitué d'une habitation trifamiliale ainsi que d'une habitation multifamiliale de douze (12) logements, pour un total de quinze (15) logements;
- CONSIDÉRANT** que les habitations multifamiliales ne sont pas autorisées dans la zone et que le règlement d'urbanisme en vigueur autorise qu'un seul bâtiment principal par terrain;
- CONSIDÉRANT** l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme soumis lors de la séance du 20 novembre 2024 et la résolution 24-09-225 du conseil municipal donnant un avis préliminaire favorable;
- CONSIDÉRANT** le plan projet de lotissement produit par Vital Roy arpenteur-géomètre, minutes 59520;
- CONSIDÉRANT** le plan de construction préparé par Michel Anastasu architecte;
- CONSIDÉRANT** le plan d'aménagement paysagé d'Écoverdure daté du 18 octobre 2024 et le plan de rétention et de drainage pluvial préparé par Consumaj daté du 3 septembre 2024;
- CONSIDÉRANT** que Consumaj ne recommande pas le pavé perméable dans le secteur, car le sol étant argileux, il n'y a que peu, voire pas d'infiltration possible sur le terrain;
- CONSIDÉRANT** que 23 cases de stationnements seront aménagées;
- CONSIDÉRANT** la résolution numéro 24-12-312 adoptée par le conseil municipal du 2 décembre 2024 appuyant le premier projet de résolution du PPCMOI 2024-02;
- CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 janvier 2025 et que suite à cette consultation, il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications au premier projet de résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPROUVE la demande PPCMOI 2024-02 décrite, laquelle pourra déroger à certaines dispositions du règlement d'urbanisme 14-R-186 en ce qui concerne les deux aspects suivants :

Article 1

Autoriser l'usage multifamilial douze (12) logements, malgré que cet usage ne soit pas autorisé à la grille de la zone 141;

Article 2

Autoriser deux (2) bâtiments principaux résidentiels sur le terrain, malgré qu'un seul bâtiment principal soit autorisé par terrain, en vertu de l'article 11.1 du règlement d'urbanisme 14-R-186;

Et aux conditions suivantes :

i. Que le demandeur prenne à sa charge le coût des infrastructures et des équipements municipaux réalisés sur le site du PPCMOI 2024-02 et dépose plans et devis complets et conformes;

i. Que le promoteur s'engage à verser la somme de 5 000 \$ par unité de logement prévu à l'intérieur du projet intégré, pour la mise aux normes, ajout, modifications, amélioration et agrandissement des services existant selon les modalités du règlement relatif aux frais de croissance.

Adoptée.

25-01-011

10.3. APPUI - DEMANDE À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION DES LOTS 1 810 800 ET 1 810 797 SUR LE CHEMIN DES PATRIOTES

CONSIDÉRANT que le demandeur doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation des lots 1 810 800 et 1 810 797 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la superficie totale faisant l'objet de la demande est de 0,9251 hectare;

CONSIDÉRANT que le but de la demande est de corriger l'aire de droit acquis résidentiel en y incluant, l'entièreté de la résidence, le garage à l'usage résidentiel ainsi que l'entrée charretière menant à ces bâtiments;

CONSIDÉRANT que la résidence a été construite en 1920 et bénéficie de droit acquis;

CONSIDÉRANT qu'il y aura un échange de terrain soit l'ajout de 707,5m² afin d'inclure tous les bâtiments à l'usage résidentiel dans l'aire de droit acquis et de remettre 707,5m² à la terre agricole;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet n'enlève pas le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'effet sur la préservation des ressources eau et sol pour l'agriculture sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

CONSIDÉRANT que le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitants agricoles actuels et futurs;

CONSIDÉRANT qu'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la demande à la CPTAQ l'aliénation des lots 1 810 800 et 1 810 797 du cadastre du Québec.

Adoptée.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

25-01-012

11.1. PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT POUR LES REDEVANCES NON PERÇUES POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 101017, datée du 31 décembre 2024, à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent au montant de 34 203,37 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-210-00-959.

Adoptée.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-01-013

12.1. RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION D'ORGANISME POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT

la *Politique de reconnaissance 2021*;

CONSIDÉRANT

que plusieurs organismes aient fait parvenir une demande de renouvellement d'accréditation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

RENOUVELLE l'accréditation de niveau *Organisme accrédité (personne morale à but non lucratif (OBNL ou OSBL), qui contribue à l'animation ou au soutien du milieu de vie en organisant des activités ou des campagnes de financement, ou en offrant des services à la population richeloise)* aux organismes suivants :

- Centre d'action bénévole La Seigneurie de Monnoir
- Comité logement de Richelieu (COLORI)
- Fondation Jeunesse de Richelieu
- Club Pickleball Rouville (organisme sportif)
- Santé mentale Québec-Haut-Richelieu
- Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région-ALPHA

RENOUVELLE l'accréditation de niveau *Regroupement citoyen (regroupement de personnes à majorité richeloise, qui n'est pas dans l'obligation d'être une personne morale, qui contribue à l'animation ou au soutien de milieux de vie en organisant des activités ou des campagnes de financement, ou en offrant des services à la population richeloise)* aux organismes suivants :

- Alcooliques anonymes
- Opération Nettoyage
- Tournoi balle Ohana

Adoptée.

13. COMMUNICATIONS ET RELATIONS CITOYENNES

14. POINT(S) NOUVEAU(X)

15. REMERCIEMENTS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-01-014

17.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 19 h 38.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier adjoint

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.